

Ville de Cozes

DELIBERATION

Séance du 17 octobre 2023

Délibération N° D23-10-101

OBJET PROJET DE PARC ÉOLIEN A SAINT-GERMAIN DU SEUDRE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 17 - Présents : 14- Votants : 15- Pouvoirs : 1

Date de Convocation : 11/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme BORDAGE Graziella, Maire de Cozes.

PRESENTS : Graziella BORDAGE, Maire ; Yves PÉROCHAIN, Christiane REUTIN, Christophe CURAUDEAU, Carole PÉROCHAIN, Christian TERMET, Adjoint au Maire, Ludovic BENASSY, Patricia CHAIGNEAULT, Fabrice CURAUDEAU, Michel PONTVIANNE, Carine POUPART, Katia PROUST, Jean-François RAMBAUD, Laurent TESSIER, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSÉES : Murielle VINCENT (procuration à G. Bordage), Maryse BERNARD, Chantal MORIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole PÉROCHAIN

M. Yves PÉROCHAIN, Adjoint au Maire, expose qu'un projet de parc éolien est envisagé sur la commune de Saint-Germain du Seudre, consistant en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5 m chacune.

A ce titre la Commune de Cozes a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur rapport de M. Yves PÉROCHAIN, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 1 Abstention (K. PROUST),

DÉCIDE :

- D'émettre un avis défavorable à la réalisation d'un parc éolien des Charbonnières sur la commune de Saint Germain du Seudre

*FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,*

La secrétaire de séance
Carole PÉROCHAIN

Le Maire.
Graziella BORDAGE,